



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 18 mai 2016

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 18 mai 2016 à la salle Wallace de la susdite MRC.

Sont présents :

Jacques Madore	préfet	Saint-Malo (M)
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)
Bertrand Lamoureux	maire	Coaticook (V)
Bernard Vanasse	maire	Compton (M)
Martin Saindon	maire	Dixville (M)
Richard Belleville	maire	East Hereford (M)
Réjean Masson	maire	Martinville (M)
Gérard Duteau	maire	Saint-Herménégilde (M)
Benoît Roy	conseiller	Saint-Malo (M)
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Bernard Marion	maire	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Gilbert Ferland	maire	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	mairesse	Waterville (V)

Aucune absence.

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

3.0 ORDRE DU JOUR

4.0 PROCÈS-VERBAUX

- 4.1 Approbation de la session ordinaire du 20 avril 2016
- 4.2 Suivi des procès-verbaux
 - 4.2.1 Nettoyeur – État de la situation
 - 4.2.2 Projet d'interconnexion Québec – New Hampshire d'Hydro-Québec
 - 4.2.2.1 Avis d'intervention
 - 4.2.3 Modification de la résolution CM2016-04-101 - Écoconseillers

5.0 TRÉSORERIE

- 5.1 Paiement des comptes
 - 5.1.1 Comptes payés
 - 5.1.2 Comptes à payer
- 5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation d'autorisation des dépenses
- 5.3 Amélioration de l'habitat – Autorisation à déboursier
- 5.4 État comparatif – 30 avril 2016 et estimé des dépenses
- 5.5 Suivis et transferts budgétaires
- 5.6 Achat de papier en commun
- 5.7 Travailleuse de rue – Versement de la contribution de la MRC
- 5.8 Chemin des Cantons – Promotion et signalisation (an 5 de 5)



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 5.9 Demande de révision du rôle d'évaluation triennal
- 5.10 Services professionnels – Audit
 - 5.10.1 Audit du CLD – Exercice financier 31 décembre 2015
 - 5.10.2 Audit de la MRC – Exercice financier 2015 – Travaux supplémentaires
 - 5.10.3 Mandat spécial Recyc-Québec – Exercice 2015

6.0 AMÉNAGEMENT-DÉVELOPPEMENT-ENVIRONNEMENT

- 6.1 Document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités de la MRC de Coaticook suite à l'entrée en vigueur du règlement 6-23.37 (Exclusions STH et EAH)
- 6.2 Travaux de cours d'eau
 - 6.2.1 Cours d'eau Poulin # 2 et cours d'eau sans nom traversant le lot 3 849 687 du cadastre Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton
 - 6.2.1.1 Rapport préliminaire
 - 6.2.1.2 Réalisation de travaux et convocation des personnes intéressées
 - 6.2.1.3 Mandat aux professionnels
 - 6.2.1.4 Obtention d'autorisations requises et autorisation à signature
 - 6.2.2 Cours d'eau sans nom et cours d'eau # 166 traversant le lot 1 803 226 du cadastre Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton
 - 6.2.2.1 Rapport préliminaire
 - 6.2.2.2 Réalisation de travaux et convocation des personnes intéressées
 - 6.2.2.3 Mandat aux professionnels
 - 6.2.2.4 Obtention d'autorisations requises et autorisation à signature
 - 6.2.3 Cours d'eau sans nom traversant les lots 1 803 589 et 1 803 770 du cadastre Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton
 - 6.2.3.1 Rapport préliminaire
 - 6.2.3.2 Réalisation de travaux et convocation des personnes intéressées
 - 6.2.3.3 Mandat aux professionnels
 - 6.2.3.4 Obtention d'autorisations requises et autorisation à signature
 - 6.2.4 Cours d'eau Drouin-Prémont et cours d'eau sans nom traversant le lot 1 803 605 du cadastre Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton
 - 6.2.4.1 Rapport préliminaire
 - 6.2.4.2 Réalisation de travaux et convocation des personnes intéressées
 - 6.2.4.3 Mandat aux professionnels
 - 6.2.4.4 Obtention d'autorisations requises et autorisation à signature
 - 6.2.5 Cours d'eau sans nom traversant le lot 1 803 203 du cadastre Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 6.2.5.1 Rapport préliminaire
- 6.2.5.2 Réalisation de travaux et convocation des personnes intéressées
- 6.2.5.3 Mandat aux professionnels
- 6.2.5.4 Obtention d'autorisations requises et autorisation à signature
- 6.2.6 Cours d'eau sans nom traversant le lot 1 803 870 du cadastre Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton
 - 6.2.6.1 Rapport préliminaire
 - 6.2.6.2 Réalisation de travaux et convocation des personnes intéressées
 - 6.2.6.3 Mandat aux professionnels
 - 6.2.6.4 Obtention d'autorisations requises et autorisation à signature
- 6.3 Demande d'exclusion de la zone agricole – EAH et STH
- 6.4 Coûts associés aux permis SEG

7.0 AVIS DE MOTION

- 7.1 Règlement relatif au cours d'eau Poulin # 2 et à un cours d'eau sans nom traversant le lot 3 849 687 du Cadastre Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook **et dispense de lecture**
- 7.2 Règlement relatif au cours d'eau sans nom et au cours d'eau # 166 traversant le lot 1 803 226 du Cadastre Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook **et dispense de lecture**
- 7.3 Règlement relatif au cours d'eau sans nom traversant les lots 1 803 589 et 1 803 770 du Cadastre Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook **et dispense de lecture**
- 7.4 Règlement relatif au cours d'eau Drouin-Prémont et au cours d'eau sans nom traversant le lot 1 803 605 du Cadastre Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook **et dispense de lecture**
- 7.5 Règlement relatif au cours d'eau sans nom traversant le lot 1 803 203 du Cadastre Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook **et dispense de lecture**
- 7.6 Règlement relatif au cours d'eau sans nom traversant le lot 1 803 870 du Cadastre Québec, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook **et dispense de lecture**
- 7.7 Projet de règlement modifiant le règlement numéro 6-23 concernant le schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook (Exclusion COA)



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

7.8 Règlement de remplacement – Règlement de contrôle intérimaire (RCI) sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook

8.0 RÈGLEMENTS

8.1 Projet de règlement modifiant le règlement numéro 6-23 concernant le schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook

9.0 AUTRES AFFAIRES

9.1 Souper des fêtes de la MRC

9.2 Fonds de développement du territoire

9.2.1 Projets territoriaux – Recommandations

9.2.2 Projets locaux - Recommandations

9.3 Les services d'urgence en milieu isolé (SUMI) – L'organisation des services d'urgence hors du réseau routier

9.4 Programme de financement du MSP – Prévention Jeunesse 2016-2019 – Travailleur de milieu

10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

10.1 Procès-verbal du Comité administratif (CA) du 11 mai 2016

10.2 Compte rendu du Comité Aménagement du 3 mai 2016

10.3 Compte rendu du Comité de gestion de l'eau du 10 mai 2016

10.4 Compte rendu du Comité Famille et Aînés du 16 mai 2016

11.0 RECOMMANDATIONS

11.1 Comité administratif (CA) du 11 mai 2016

11.1.1 MRC de Pontiac et MRC d'Antoine-Labelle – Nouveau programme d'aide au développement du transport collectif et abolition des directions territoriales

11.1.2 Résident de Stanstead-Est – Projet de certification Canpass

11.1.3 Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie – Mobilisation des bois

11.2 Comité consultatif agricole (CCA) du 19 avril 2016

11.2.1 Modification du projet de schéma d'aménagement et de développement – Résidences de tourisme dans l'affectation agricole

11.3 Comité de gestion de l'eau du 10 mai 2016

11.3.1 Demandes au Fonds de cours d'eau

11.3.2 Travaux d'entretien de cours d'eau en milieu agricole

11.4 Comité Famille et Aînés du 16 mai 2016

11.4.1 Date de la Fête régionale de la famille – Édition 2016

11.4.2 Déroulement – Édition 2016

12.0 CORRESPONDANCE

12.1 Extrait du «Registre de Correspondance»

12.2 Invitation – Lancement des plans concertés d'amélioration de la santé et du bien-être de la population de la MRC de Coaticook



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

12.3 Récup-Estrie- Journées Portes ouvertes

13.0 RAPPORTS

- 13.1 Préfet
- 13.2 Délégations et porteurs de dossier
- 13.3 Directeur général et Équipe de la MRC
- 13.4 Autres informations et/ou rapports
 - 13.4.1 Bulletin Contact de la FQM du 2 mai 2016
 - 13.4.2 Ouverture du bureau d'accueil touristique

14.0 RETOUR SUR LA SESSION

15.0 CLÔTURE DE LA SESSION

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h35 par le préfet. Le préfet Monsieur Jacques Madore souhaite la bienvenue aux membres du conseil de la MRC et préside la rencontre. Le directeur général Dominick Faucher est présent. Danielle Lafontaine, adjointe administrative fait fonction de secrétaire.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

CM2016-05-112

4.1 APPROBATION SESSION ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2016

ATTENDU l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'ordre du jour du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session ordinaire du 20 avril 2016 et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bertrand Lamoureux
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 20 avril 2016, comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

CM2016-05-113

4.2.1 NETTOYEUR – ÉTAT DE LA SITUATION

ATTENDU que la direction générale présente la situation avec le locataire du 386, rue Saint-Edmond, soit le Nettoyeur Xtrem Propre Inc. ;

ATTENDU la demande lui ayant été adressée le 22 avril dernier de rencontrer la responsable du département de développement économique, afin d'évaluer sa situation financière ;

ATTENDU ses promesses répétées, mais non honorées de paiement du retard ;

ATTENDU que divers scénarios sont évoqués ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis **APPUYÉE** par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU d'exiger une copie des derniers états financiers disponibles du Nettoyeur Xtrem Propre Inc. et de lui exiger le paiement complet des arrérages pour la prochaine rencontre du conseil de la MRC.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

4.2.2 PROJET D'INTERCONNEXION QUÉBEC-NEW HAMPSHIRE D'HYDRO-QUÉBEC

CM2016-05-114

4.2.2.1 AVIS D'INTERVENTION

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, Hydro-Québec doit obtenir un avis de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Coaticook dans ses démarches pour permettre la réalisation du projet de la ligne d'interconnexion Québec-New Hampshire traversant le territoire ;

ATTENDU qu'un avis décrivant l'intervention projetée accompagné de la fiche de projet a été signifié à la MRC de Coaticook le 27 avril 2016 par le sous-ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, à titre de sous-ministre responsable d'Hydro-Québec ;

ATTENDU que le parcours de la ligne à 320 kV entre le poste des Cantons et le point de traversée de la frontière du New Hampshire est divisé en 3 tronçons, dont 2 traversant la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le tracé a été élaboré et optimisé en collaboration avec le milieu afin de réduire les impacts au maximum, notamment en territoire agricole protégé ;

ATTENDU qu'il n'y a aucun autre emplacement disponible sur le territoire hors du territoire agricole permettant l'implantation de la ligne de transport internationale ;

ATTENDU que le tracé limite au maximum les impacts sur le milieu agricole ;

ATTENDU que des mesures d'atténuation seront également apportées afin de réduire les impacts de la construction et de l'exploitation du réseau ;

ATTENDU que les grandes orientations de l'aménagement du territoire de la MRC ainsi que les objectifs, les affectations, les politiques et les mesures favorisent le développement dans le respect de l'environnement ;

ATTENDU que les grandes orientations du schéma d'aménagement révisé (SAR) actuel sont notamment de:

- Confirmer et renforcer l'importance du rôle de la forêt et de l'agriculture sur l'économie et le développement tout en favorisant la cohabitation des usages compatibles et en définissant clairement le mode rural d'occupation du territoire ;
- Définir des normes d'occupation du territoire rural tout en s'assurant de protéger les biens et les personnes ;
- Favoriser un environnement humain et naturel de qualité ;
- Assurer la sécurité des personnes et des biens en délimitant les zones de contraintes naturelles et anthropiques ;

ATTENDU que le projet d'interconnexion Québec – New Hampshire d'Hydro-Québec est conforme aux orientations et aux objectifs du SAR actuel ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'un projet de schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) n° 6-24 a été adopté par le conseil de la MRC le 17 février 2016 et édicte de nouvelles orientations d'aménagement et de développement du territoire pour les 15 prochaines années (2016-2031) ;

ATTENDU que les orientations du SADD n° 6-24 sont notamment de :

- Favoriser la mise en valeur de la forêt tout en assurant la protection des milieux sensibles ;
- Favoriser la cohabitation harmonieuse des usages en zone agricole, protéger la zone agricole ainsi que ses éléments paysagers tout en assurant la protection des milieux sensibles ;
- Favoriser la protection de l'environnement en considérant les contraintes naturelles, la qualité de l'eau, ainsi que la biodiversité et les services écologiques des milieux naturels ;
- Assurer un développement harmonieux en lien avec les énergies alternatives et favoriser le développement de filières énergétiques innovantes ;

ATTENDU que le projet SADD considère le projet d'Hydro-Québec visant l'interconnexion entre le Québec et le New Hampshire et identifie l'emplacement projeté de la nouvelle ligne de transport d'électricité ;

ATTENDU que le projet SADD s'assure de veiller à ce que les éventuelles installations physiques soient conformes aux principes et aux critères de la MRC en matière de planification, de sécurité et de protection de l'environnement et du patrimoine paysager ;

ATTENDU que le projet SADD a mis en place des objectifs et stratégies d'aménagement et de développement entres autres, concernant le maintien, l'expansion et l'intégration des réseaux de transport d'énergie ;

ATTENDU que le projet d'interconnexion Québec – New Hampshire d'Hydro-Québec est conforme aux orientations, objectifs et stratégies du projet SADD ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a émis la résolution CM2016-04-109 à la séance du 20 avril 2016 venant appuyer Hydro-Québec dans ses démarches auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin que de permettre l'utilisation de certaines parties de lot à des fins autres que l'agriculture en vertu de l'article 58 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles pour la ligne d'interconnexion Québec-New Hampshire ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU

- ▶ que cette demande est conforme aux objectifs et orientations du schéma d'aménagement révisé en vigueur à la MRC de Coaticook;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution au sous-ministre du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles ainsi qu'à la requérante.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2016-05-115

4.2.3 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION CM2016-04-101 - ÉCOCONSEILLERS

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2016-04-101, la MRC a procédé à l'engagement de Madame Pénélope Houle et Monsieur Étienne Langlois-Dor à la fonction d'écoconseillers à la MRC de Coaticook, et ce à compter du 30 mai 2016 ;

ATTENDU que Monsieur Étienne Langlois-Dor s'est désisté ;

ATTENDU la recommandation de la chargée de projet en matières résiduelles pour procéder à son remplacement ;

ATTENDU qu'il est opportun de modifier la résolution CM2016-04-101 du conseil de la MRC ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU de modifier la résolution CM2016-04-101 du conseil de la MRC de Coaticook et elle se lira dorénavant comme suit :

«**ATTENDU** qu'il fut convenu de procéder de nouveau à l'embauche de deux (2) écoconseillers pour la période estivale ;

ATTENDU que la description de tâches d'un écoconseiller est la suivante :

- Rencontre et sensibilisation directe des citoyens à la bonne gestion des matières résiduelles ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- Inspection des bacs et caractérisation de ceux-ci ;
- Rencontre des commerçants pour de l'information et un support à la gestion des matières résiduelles ;
- Mise à jour du bottin des ressources ;
- Support au volet vert des événements publics ;
- Animation et sensibilisation dans les camps de jour ;

ATTENDU que les candidats recommandés par la chargée de projet en matières résiduelles pour les postes d'écoconseillers pour la saison estivale 2016 sont, Madame Pénélope Houle et Monsieur Jérémey Parent ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU

- ▶ de procéder à l'engagement de Madame Pénélope Houle et Monsieur Jérémey Parent à la fonction d'écoconseillers à la MRC de Coaticook, et ce à compter du 30 mai au 5 août 2016, pour une banque d'heures de 300 heures, soit environ 10 semaines de 30 heures, comprenant les jours fériés ;
- ▶ de considérer Madame Pénélope Houle et Monsieur Jérémey Parent comme des employés saisonniers, à raison d'un taux horaire de 14,50 \$, ceux-ci étant exclus de la *Politique des conditions de travail du personnel de la MRC pour les années 2014-2018* ;
- ▶ de leur payer leurs frais de déplacement en sus conformément au «*Règlement concernant le remboursement des dépenses réellement faites par un membre du conseil ou d'un comité, fonctionnaire ou employé pour le compte de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*».

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

5.0 TRÉSORERIE

5.1 PAIEMENT DES COMPTES

5.1.1 COMPTES PAYÉS

La secrétaire-trésorière adjointe dépose la liste des comptes d'un montant total de 387 067,73 \$ payés au 18 mai 2016 conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2016-05-116

5.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 24 208,23 \$ comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Richard Belleville

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 24 208,23 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

Le secrétaire-trésorier dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2016, pour le mois d'avril, comme ici au long reproduit.

CM2016-05-117

5.3 AMÉLIORATION DE L'HABITAT - AUTORISATION À DÉBOURSER

ATTENDU que suite à la révision des processus et la décentralisation des activités de livraison des programmes de la Société d'habitation du Québec, la MRC de Coaticook, comme partenaire a maintenant une plus grande autonomie et plus de responsabilités ;

ATTENDU que les dossiers P-1222594 et P-1222631 dans le cadre du programme d'Adaptation de domicile offert par la Société d'habitation du Québec furent analysés et jugés admissibles ;

ATTENDU que les dossiers PRR0001 dans le cadre du programme de RénoRégion offert par la Société d'habitation du Québec furent également analysés et jugés admissibles ;

ATTENDU que la MRC verse maintenant elle-même les montants de subvention aux bénéficiaires et entrepreneurs ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d'autoriser le paiement des montants de subvention dans les dossiers précités des programmes d'Adaptation de domicile et de RénoRégion, tous deux offerts par la Société d'habitation du Québec de même que les honoraires de l'inspecteur, Monsieur Pierre Laliberté dans ces dossiers.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2016-05-118

5.4 ÉTAT COMPARATIF – 30 AVRIL 2016

ATTENDU que le directeur général et secrétaire-trésorier doit déposer semestriellement lors d'une séance ordinaire du conseil un état comparatif de revenus et de dépenses, conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) ;

ATTENDU que le conseil prend en compte un état comparatif des activités de fonctionnement à des fins budgétaires pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2016 dans les différentes catégories de fonction et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU d'accepter l'état comparatif des activités de fonctionnement à des fins budgétaires pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2016 dans les différentes catégories de fonctions telles que présentées par le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC conformément à la loi.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

5.5 SUIVIS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Rien à signaler.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2016-05-119

5.6 ACHAT DE PAPIER EN COMMUN

ATTENDU qu'à la demande de plusieurs municipalités, la MRC de Coaticook a requis des prix pour l'achat de papier reprographique recyclé dans le cadre d'un achat en commun ;

ATTENDU que le conseil n'est pas soumis aux dispositions des articles 934 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. c-27.1), compte tenu que le prix de l'achat est inférieur à 2 000 \$;

ATTENDU que pour les besoins de la MRC, il s'agit de 30 caisses de format 8¹/₂ x 11 pour un coût total de 1 410 \$ avant toutes taxes ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accorder le contrat d'achat de papier reprographique à la Papeterie Coaticook, pour un montant total de 1 664,20 \$ avant toutes taxes, sur la base de sa soumission ;
- ▶ de requérir de la trésorerie une facturation des municipalités participantes, selon les besoins exprimés, comme suit :

Municipalité	Coût net
East Hereford	168,19 \$
Saint-Malo	98,69 \$
Total	266,88 \$

- ▶ d'autoriser l'utilisation des revenus supplémentaires générés par la catégorie de fonctions «*Aménagement, Recouvrements municipalités*» aux dépenses de la catégorie de fonctions «*Aménagement Administration générale – autres dépenses, fournitures*» et ce, jusqu'à concurrence desdits revenus supplémentaires ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant de 1 747,20 \$ dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Administration générale – autres dépenses, fournitures*» pour l'achat de l'ensemble des caisses de papier, bien que le montant de la dépense réelle pour les besoins de la MRC soit de 1 480,32 \$;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement de la dépense sur réception de la facture et du papier ;
- ▶ de requérir de la trésorerie les écritures comptables requises afin de donner plein effet à la présente résolution.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2016-05-120

5.7 TRAVAILLEUR DE RUE – VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION DE LA MRC

ATTENDU qu'un regroupement d'organismes de la région est présentement en démarches afin de relancer le projet «Travailleur de rue» sur notre territoire ;

ATTENDU que L'Éveil, ressource communautaire en santé mentale a accepté le rôle d'organisme porteur pour ce projet commun pour la région ;

ATTENDU que le projet de «Travailleur de rue» fut appuyé par le conseil de la MRC de Coaticook lors de l'établissement des prévisions budgétaires pour 2016 ;

ATTENDU que l'aide financière prévue est de 15 000 \$;

ATTENDU que le projet cadre avec la Politique régionale de la Famille de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le montage financier du projet n'est pas complété ;

ATTENDU que le projet pourrait être admissible à une aide financière du ministère de la Sécurité publique avec le nouveau programme de financement «Prévention Jeunesse 2016-2019» ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter de contribuer au projet «Travailleur de rue» du Carrefour Loisirs de la MRC de Coaticook pour l'année 2016, pour le montant de 15 000 \$ prévu au budget 2016 ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant de 15 000 \$ dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Loisirs & Culture – Projets spéciaux, Travailleur de rue - Contribution*» ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement sur approbation de la direction générale.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2016-05-121

5.8 CHEMIN DES CANTONS – PROMOTION ET SIGNALISATION (AN 5 DE 5)

ATTENDU qu'aux termes de l'entente quinquennale (2012-2016) de participation financière au Chemin des Cantons, il fut convenu de procéder à la signalisation et la promotion du Chemin des Cantons ;

ATTENDU que ces frais sont prévus au budget à cet effet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Bertrand Lamoureux

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant de 7 287 \$ dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Loisirs et culture – Projets spéciaux, Dons, subventions et contributions*» ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement des honoraires tels que présentés.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

5.9 DEMANDE DE RÉVISION DU RÔLE D'ÉVALUATION TRIENNAL

Le secrétaire-trésorier dépose à titre d'information, un compte-rendu des demandes de révision suite au dépôt du rôle triennal d'évaluation foncière à des fins municipales 2016-2017 et 2018 pour l'ensemble de la MRC, sauf et excepté la municipalité de Saint-Malo. 16 demandes ont été déposées en respect des exigences de la loi.

5.10 SERVICES PROFESSIONNELS - AUDIT

CM2016-05-122

5.10.1 AUDIT DU CLD - EXERCICE FINANCIER DU 31 DÉCEMBRE 2015

ATTENDU que Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L. a présenté une facture finale pour l'audit des états financiers du CLD de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2015 de 2 500 \$ avant toutes taxes ;

ATTENDU que l'audit du CLD représente un coût total de 4 000 \$ avant toutes taxes ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant de 2 624,69 \$ dans la catégorie de fonctions «Promotion économique, Développement économique, Services professionnels» ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement des honoraires professionnels tels que présentés.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2016-05-123

5.10.2 AUDIT DE LA MRC – EXERCICE FINANCIER 2015 – TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

ATTENDU que Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L. a présenté une facture finale pour l'audit des états financiers de la MRC pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2015 de 1 425 \$ avant toutes taxes ainsi que pour du travail supplémentaire non inclus dans l'offre déposée d'un montant additionnel de 1750 \$ avant toutes taxes ;

ATTENDU que l'offre de services acceptée aux termes de la résolution CM2015-09-206 pour l'audit du dernier exercice financier était de 9 000 \$ avant toutes taxes ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant de 1 837,28 \$ dans la catégorie de fonctions «Aménagement, Administration générale – gestion administrative, Vérification» pour le travail additionnel ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant de 1 496,07 \$ dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Administration générale – gestion administrative, Vérification*» pour l'audit de l'exercice financier 2015 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement des honoraires professionnels tels que présentés.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2016-05-124

5.10.3 MANDAT SPÉCIAL RECYC-QUÉBEC – EXERCICE 2015

ATTENDU que Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L. a présenté une facture pour l'audit du rapport sur le coût net de la collecte sélective des matières recyclables de la MRC pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2015 d'un montant de 950 \$ avant toutes taxes ou de 1 092,26 \$ toutes taxes incluses ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant de 997,38 \$ dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Administration générale – gestion administrative, Vérification*» ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement des honoraires professionnels tels que présentés.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

6.0 AMÉNAGEMENT- DÉVELOPPEMENT- ENVIRONNEMENT

CM2016-05-125

6.1 DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE COATICOOK SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 6-23.36 (AGRANDISSEMENT WAT)

ATTENDU que le conseil prend en compte le document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités locales, suite à l'entrée en vigueur de la modification 6-23.37 au schéma d'aménagement révisé et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU d'adopter le document indiquant la nature des modifications du schéma d'aménagement révisé tel que pris en compte par ce conseil, soit :

«En vertu du deuxième alinéa de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), lors de l'adoption d'un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement, le conseil de la MRC doit adopter un document indiquant la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à sa réglementation d'urbanisme, advenant la modification du schéma d'aménagement.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Suite à l'entrée en vigueur du règlement n° 6-23.37 modifiant le schéma d'aménagement révisé, la Municipalité d'East Hereford et la Municipalité de Saint-Herménégilde devront toutes deux modifier leur réglementation d'urbanisme, plus particulièrement leur plan d'urbanisme et leur règlement de zonage afin de tenir compte du périmètre urbain et des règles relatives aux calculs des distances séparatrices agricoles tels qu'établi au Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Coaticook.

Les autres municipalités de la MRC de Coaticook ne sont pas affectées par cette modification.»

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

6.2 TRAVAUX DE COURS D'EAU

6.2.1 COURS D'EAU POULIN # 2 ET COURS D'EAU SANS NOM TRAVERSANT LE LOT 3 849 687 DU CADASTRE QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHERBROOKE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON

CM2016-05-126

6.2.1.1 RAPPORT PRÉLIMINAIRE

ATTENDU que la protection des berges d'une portion du cours d'eau Poulin #2 et d'un cours d'eau sans nom à Compton a comme objectif de protéger les terres agricoles de l'érosion des berges et d'assurer un drainage adéquat des sols ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le rapport d'inspection de l'inspecteur régional au sujet des travaux à effectuer, comme ici au long reproduit ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU de reconnaître qu'il est opportun de procéder à des travaux d'entretien de cours d'eau aux abords d'une portion du cours d'eau Poulin #2 et d'un cours d'eau sans nom à Compton traversant le lot 3 849 687 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, tel que décrit.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2016-05-127

6.2.1.2 RÉALISATION DE TRAVAUX ET CONVOCATION DES PERSONNES INTÉRESSÉES

ATTENDU que le cours d'eau Poulin #2 et un cours d'eau sans nom à Compton traversant le lot 3 849 687 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke sont des cours d'eau municipaux sous la responsabilité de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le conseil juge approprié d'exécuter des travaux d'entretien et de réhabilitation, sur les berges desdits cours d'eau à Compton ;

ATTENDU les articles pertinents de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) et plus particulièrement l'article 104 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'exécuter des travaux d'entretien et de réhabilitation sur la portion du cours d'eau Poulin #2 et d'un cours d'eau sans nom à Compton traversant le lot 3 849 687 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, à Compton ;
- ▶ de convoquer à la séance du 15 juin 2016 à 19h30, les personnes intéressées par ces travaux ;
- ▶ de requérir l'affichage de l'avis public dans les délais requis par le *Code municipal* (L.R.Q., c. C-27.1) et la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ;
- ▶ qu'après les avoir entendues au cours de cette séance, le conseil pourra adopter un règlement pour ordonner l'exécution des dits travaux.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2016-05-128

6.2.1.3 MANDAT AUX PROFESSIONNELS

ATTENDU qu'une demande fut produite par une personne intéressée auprès de l'inspecteur régional de la MRC de Coaticook à l'effet d'entretenir et de réhabiliter une partie des berges d'une portion du cours d'eau Poulin #2 et d'un cours d'eau sans nom à Compton traversant le lot 3 849 687 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a compétence sur ledit cours d'eau ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que suite au rapport de l'inspecteur régional, il est recommandé de pourvoir à la confection des plans et devis afin de procéder aux travaux d'entretien et de réhabilitation desdits cours d'eau ainsi que divers documents de nature technique nécessaires à leur réalisation ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook doit également procéder à l'engagement des professionnels compétents dans la confection des documents qui doivent accompagner la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, s'il y a lieu ;

ATTENDU que le demandeur accepte de payer intégralement le coût des travaux d'aménagement des cours d'eau et en conséquence, il accepte de signer une renonciation à cet effet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Richard Belleville

IL EST RÉSOLU de confier à la direction générale, le mandat de pourvoir à l'engagement d'un professionnel, pour la confection des plans et devis et tout autre document requis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, s'il y a lieu dans le cadre de la demande de travaux dans lesdits cours d'eau et le cas échéant, d'apporter tout correctif aux documents requis par la présente.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2016-05-129

**6.2.1.4 OBTENTION D'AUTORISATIONS REQUISES ET
AUTORISATION À SIGNATURE**

ATTENDU qu'une demande fut produite par une personne intéressée auprès de l'inspecteur régional de la MRC de Coaticook à l'effet d'entretenir et de réhabiliter une partie des berges d'une portion du cours d'eau Poulin #2 et d'un cours d'eau sans nom à Compton traversant le lot 3 849 687 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a compétence sur ledit cours d'eau ;

ATTENDU que suite au rapport de l'inspecteur régional, il est recommandé de faire procéder aux travaux dans ledit cours d'eau dans les meilleurs délais ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Bertrand Lamoureux

IL EST RÉSOLU de confier à la direction générale, le mandat de pourvoir à et de signer tous les documents nécessaires afin d'obtenir un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour la réalisation de travaux d'entretien et de réhabilitation à Compton, s'il y a lieu.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

**6.2.2 COURS D'EAU SANS NOM # 166 TRAVERSANT LE LOT
1 803 226 DU CADASTRE QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION
FONCIÈRE DE SHERBROOKE, DANS LA MUNICIPALITÉ
DE COMPTON**



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2016-05-130

6.2.2.1 RAPPORT PRÉLIMINAIRE

ATTENDU que la protection des berges d'une portion d'un cours d'eau sans nom et du cours d'eau # 166 à Compton a comme objectif de protéger les terres agricoles de l'érosion des berges et d'assurer un drainage adéquat des sols ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le rapport d'inspection de l'inspecteur régional au sujet des travaux à effectuer, comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU de reconnaître qu'il est opportun de procéder à des travaux d'entretien de cours d'eau aux abords des berges d'une portion d'un cours d'eau sans nom et du cours d'eau # 166, sur le lot 1 803 226 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, tel que décrit.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2016-05-131

6.2.2.2 RÉALISATION DE TRAVAUX ET CONVOCATION DES PERSONNES INTÉRESSÉES

ATTENDU qu'un cours d'eau sans nom et le cours d'eau # 166, et plus précisément, la portion traversant le lot 1 803 226 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, à Compton sont des cours d'eau municipaux sous la responsabilité de la MRC de Coaticook ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le conseil juge approprié d'exécuter des travaux d'entretien et de réhabilitation, sur les berges desdits cours d'eau à Compton ;

ATTENDU les articles pertinents de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) et plus particulièrement l'article 104 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par le conseiller régional Bertrand Lamoureux

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'exécuter des travaux d'entretien et de réhabilitation sur la portion d'un cours d'eau sans nom et du cours d'eau # 166, et plus précisément, la portion traversant le lot 1 803 226 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, à Compton ;
- ▶ de convoquer à la séance du 15 juin 2016 à 19h30, les personnes intéressées par ces travaux ;
- ▶ de requérir l'affichage de l'avis public dans les délais requis par le *Code municipal* (L.R.Q., c. C-27.1) et la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ;
- ▶ qu'après les avoir entendues au cours de cette séance, le conseil pourra adopter un règlement pour ordonner l'exécution des dits travaux.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION



CM2016-05-132

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.2.2.3 MANDAT AUX PROFESSIONNELS

ATTENDU qu'une demande fut produite par une personne intéressée auprès de l'inspecteur régional de la MRC de Coaticook à l'effet d'entretenir et de réhabiliter une partie des berges d'une portion d'un cours d'eau sans nom et le cours d'eau # 166, et plus précisément, la portion traversant le lot 1 803 226 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a compétence sur lesdits cours d'eau ;

ATTENDU que suite au rapport de l'inspecteur régional, il est recommandé de pourvoir à la confection des plans et devis afin de procéder aux travaux d'entretien et de réhabilitation dudit cours d'eau ainsi que divers documents de nature technique nécessaires à leur réalisation ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook doit également procéder à l'engagement des professionnels compétents dans la confection des documents qui doivent accompagner la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, s'il y a lieu ;

ATTENDU que le demandeur accepte de payer intégralement le coût des travaux d'aménagement des cours d'eau et en conséquence, il accepte de signer une renonciation à cet effet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU de confier à la direction générale, le mandat de pourvoir à l'engagement d'un professionnel, pour la confection des plans et devis et tout autre document requis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, s'il y a lieu dans le cadre de la demande de travaux dans lesdits cours d'eau et le cas échéant, d'apporter tout correctif aux documents requis par la présente.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

TOTAL	45/45	100 %	0	0
-------	-------	-------	---	---

ADOPTION

CM2016-05-133

**6.2.2.4 OBTENTION D'AUTORISATIONS REQUISES ET
 AUTORISATION À SIGNATURE**

ATTENDU qu'une demande fut produite par une personne intéressée auprès de l'inspecteur régional de la MRC de Coaticook à l'effet d'entretenir et de réhabiliter une partie des berges d'une portion d'un cours d'eau sans nom et le cours d'eau # 166, et plus précisément, la portion traversant le lot 1 803 226 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a compétence sur ledit cours d'eau ;

ATTENDU que suite au rapport de l'inspecteur régional, il est recommandé de faire procéder aux travaux dans lesdits cours d'eau dans les meilleurs délais ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion

APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU de confier à la direction générale, le mandat de pourvoir à et de signer tous les documents nécessaires afin d'obtenir un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour la réalisation de travaux d'entretien et de réhabilitation à Compton, s'il y a lieu.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.2.3 COURS D'EAU SANS NOM TRAVERSANT LES LOTS 1 803 589 ET 1 803 770 DU CADASTRE QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHERBROOKE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON

CM2016-05-134

6.2.3.1 RAPPORT PRÉLIMINAIRE

ATTENDU que la protection des berges d'un cours d'eau sans nom à Compton, traversant les lots 1 803 589 et 1 803 770 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke a comme objectif de protéger les terres agricoles de l'érosion des berges et d'assurer un drainage adéquat des sols ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le rapport d'inspection de l'inspecteur régional au sujet des travaux à effectuer, comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU de reconnaître qu'il est opportun de procéder à des travaux d'entretien de cours d'eau aux abords d'une portion d'un cours d'eau sans nom à Compton, sur les lots 1 803 589 et 1 803 770 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, tel que décrit.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2016-05-135

6.2.3.2 RÉALISATION DE TRAVAUX ET CONVOCATION DES PERSONNES INTÉRESSÉES

ATTENDU qu'un cours d'eau sans nom à Compton et plus précisément, la portion traversant les lots 1 803 589 et 1 803 770 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, à Compton est un cours d'eau municipal sous la responsabilité de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le conseil juge approprié d'exécuter des travaux d'entretien et de réhabilitation, sur les berges dudit cours d'eau à Compton ;

ATTENDU les articles pertinents de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) et plus particulièrement l'article 104 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'exécuter des travaux d'entretien et de réhabilitation sur la portion du cours d'eau sans nom traversant les lots 1 803 589 et 1 803 770 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, à Compton ;
- ▶ de convoquer à la séance du 15 juin 2016 à 19h30, les personnes intéressées par ces travaux ;
- ▶ de requérir l'affichage de l'avis public dans les délais requis par le *Code municipal* (L.R.Q., c. C-27.1) et la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ;
- ▶ qu'après les avoir entendues au cours de cette séance, le conseil pourra adopter un règlement pour ordonner l'exécution des dits travaux.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

TOTAL	45/45	100 %	0	0
-------	-------	-------	---	---

ADOPTION

CM2016-05-136

6.2.3.3 MANDAT AUX PROFESSIONNELS

ATTENDU qu'une demande fut produite par une personne intéressée auprès de l'inspecteur régional de la MRC de Coaticook à l'effet d'entretenir et de réhabiliter une partie des berges d'un cours d'eau sans nom à Compton traversant la portion traversant les lots 1 803 589 et 1 803 770 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a compétence sur ledit cours d'eau ;

ATTENDU que suite au rapport de l'inspecteur régional, il est recommandé de pourvoir à la confection des plans et devis afin de procéder aux travaux d'entretien et de réhabilitation dudit cours d'eau ainsi que divers documents de nature technique nécessaires à leur réalisation ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook doit également procéder à l'engagement des professionnels compétents dans la confection des documents qui doivent accompagner la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, s'il y a lieu ;

ATTENDU que le demandeur accepte de payer intégralement le coût des travaux d'aménagement du cours d'eau et en conséquence, il accepte de signer une renonciation à cet effet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Gérard Duteau

IL EST RÉSOLU de confier à la direction générale, le mandat de pourvoir à l'engagement d'un professionnel, pour la confection des plans et devis et tout autre document requis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, s'il y a lieu dans le cadre de la demande de travaux dans ledit cours d'eau et le cas échéant, d'apporter tout correctif aux documents requis par la présente.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2016-05-137

**6.2.3.4 OBTENTION D'AUTORISATIONS REQUISES ET
 AUTORISATION À SIGNATURE**

ATTENDU qu'une demande fut produite par une personne intéressée auprès de l'inspecteur régional de la MRC de Coaticook à l'effet d'entretenir et de réhabiliter une partie des berges d'une portion d'un cours d'eau sans nom à Compton traversant les lots 1 803 589 et 1 803 770 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a compétence sur ledit cours d'eau ;

ATTENDU que suite au rapport de l'inspecteur régional, il est recommandé de faire procéder aux travaux dans ledit cours d'eau dans les meilleurs délais ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU de confier à la direction générale, le mandat de pourvoir à et de signer tous les documents nécessaires afin d'obtenir un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour la réalisation de travaux d'entretien et de réhabilitation à Compton, s'il y a lieu.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

6.2.4 COURS D'EAU DROUIN-PRÉMONT ET COURS D'EAU SANS NOM TRAVERSANT LE LOT 1 803 605 DU CADASTRE QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHERBROOKE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON

CM2016-05-138

6.2.4.1 RAPPORT PRÉLIMINAIRE

ATTENDU que la protection des berges d'une portion du cours d'eau Drouin-Prémont et un cours d'eau sans nom à Compton a comme objectif de protéger les terres agricoles de l'érosion des berges et d'assurer un drainage adéquat des sols ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le rapport d'inspection de l'inspecteur régional au sujet des travaux à effectuer, comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Bertrand Lamoureux

IL EST RÉSOLU de reconnaître qu'il est opportun de procéder à des travaux d'entretien de cours d'eau aux abords d'une portion du cours d'eau Drouin-Prémont et un cours d'eau sans nom, traversant le lot 1 803 605 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, tel que décrit.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION



CM2016-05-139

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.2.4.2 RÉALISATION DE TRAVAUX ET CONVOCATION DES PERSONNES INTÉRESSÉES

ATTENDU que le cours d'eau Drouin-Prémont et un cours d'eau sans nom, traversant le lot 1 803 605 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, à Compton sont des cours d'eau municipaux sous la responsabilité de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le conseil juge approprié d'exécuter des travaux d'entretien et de réhabilitation, sur les berges dudit cours d'eau à Compton ;

ATTENDU les articles pertinents de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) et plus particulièrement l'article 104 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'exécuter des travaux d'entretien et de réhabilitation sur la portion du cours d'eau Drouin-Prémont et un cours d'eau sans nom, traversant le lot 1 803 605 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, à Compton ;
- ▶ de convoquer à la séance du 15 juin 2016 à 19h30, les personnes intéressées par ces travaux ;
- ▶ de requérir l'affichage de l'avis public dans les délais requis par le *Code municipal* (L.R.Q., c. C-27.1) et la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ;
- ▶ qu'après les avoir entendues au cours de cette séance, le conseil pourra adopter un règlement pour ordonner l'exécution des dits travaux.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

TOTAL	45/45	100 %	0	0
-------	-------	-------	---	---

ADOPTION

CM2016-05-140

6.2.4.3 MANDAT AUX PROFESSIONNELS

ATTENDU qu'une demande fut produite par une personne intéressée auprès de l'inspecteur régional de la MRC de Coaticook à l'effet d'entretenir et de réhabiliter une partie des berges d'une portion du cours d'eau Drouin-Prémont et un cours d'eau sans nom, traversant le lot 1 803 605 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a compétence sur lesdits cours d'eau ;

ATTENDU que suite au rapport de l'inspecteur régional, il est recommandé de pourvoir à la confection des plans et devis afin de procéder aux travaux d'entretien et de réhabilitation desdits cours d'eau ainsi que divers documents de nature technique nécessaires à leur réalisation ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook doit également procéder à l'engagement des professionnels compétents dans la confection des documents qui doivent accompagner la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, s'il y a lieu ;

ATTENDU que le demandeur accepte de payer intégralement le coût des travaux d'aménagement du cours d'eau et en conséquence, il accepte de signer une renonciation à cet effet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU de confier à la direction générale, le mandat de pourvoir à l'engagement d'un professionnel, pour la confection des plans et devis et tout autre document requis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, s'il y a lieu dans le cadre de la demande de travaux dans lesdits cours d'eau et le cas échéant, d'apporter tout correctif aux documents requis par la présente.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2016-05-141

**6.2.4.4 OBTENTION D'AUTORISATIONS REQUISES ET
 AUTORISATION À SIGNATURE**

ATTENDU qu'une demande fut produite par une personne intéressée auprès de l'inspecteur régional de la MRC de Coaticook à l'effet d'entretenir et de réhabiliter une partie des berges d'une portion du cours d'eau Drouin-Prémont et un cours d'eau sans nom, traversant le lot 1 803 605 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a compétence sur lesdits cours d'eau ;

ATTENDU que suite au rapport de l'inspecteur régional, il est recommandé de faire procéder aux travaux dans ledit cours d'eau dans les meilleurs délais ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par le conseiller régional Gérard Duteau

IL EST RÉSOLU de confier à la direction générale, le mandat de pourvoir à et de signer tous les documents nécessaires afin d'obtenir un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour la réalisation de travaux d'entretien et de réhabilitation à Compton, s'il y a lieu.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

6.2.5 COURS SANS NOM TRAVERSANT LE LOT 1 803 203 DU CADASTRE QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHERBROOKE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON

CM2016-05-142

6.2.5.1 RAPPORT PRÉLIMINAIRE

ATTENDU que la protection des berges d'une portion d'un cours d'eau sans nom à Compton, traversant le lot 1 803 203 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke a comme objectif de protéger les terres agricoles de l'érosion des berges et d'assurer un drainage adéquat des sols ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le rapport d'inspection de l'inspecteur régional au sujet des travaux à effectuer, comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU de reconnaître qu'il est opportun de procéder à des travaux d'entretien de cours d'eau aux abords d'une portion d'un cours d'eau sans nom à Compton, sur le lot 1 803 203 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, tel que décrit.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2016-05-143

6.2.5.2 RÉALISATION DE TRAVAUX ET CONVOCATION DES PERSONNES INTÉRESSÉES

ATTENDU qu'un cours d'eau sans nom et plus précisément, la portion traversant le lot 1 803 203 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, à Compton est un cours d'eau municipal sous la responsabilité de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le conseil juge approprié d'exécuter des travaux d'entretien et de réhabilitation, sur les berges dudit cours d'eau à Compton ;

ATTENDU les articles pertinents de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) et plus particulièrement l'article 104 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion

APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'exécuter des travaux d'entretien et de réhabilitation sur la portion d'un cours d'eau sans nom traversant les lots 1 803 203 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, à Compton ;
- ▶ de convoquer à la séance du 15 juin 2016 à 19h30, les personnes intéressées par ces travaux ;
- ▶ de requérir l'affichage de l'avis public dans les délais requis par le *Code municipal* (L.R.Q., c. C-27.1) et la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ;
- ▶ qu'après les avoir entendues au cours de cette séance, le conseil pourra adopter un règlement pour ordonner l'exécution des dits travaux.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

TOTAL	45/45	100 %	0	0
-------	-------	-------	---	---

ADOPTION

CM2016-05-144

6.2.5.3 MANDAT AUX PROFESSIONNELS

ATTENDU qu'une demande fut produite par une personne intéressée auprès de l'inspecteur régional de la MRC de Coaticook à l'effet d'entretenir et de réhabiliter une partie des berges d'une portion d'un cours d'eau sans nom à Compton traversant le lot 1 803 203 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a compétence sur ledit cours d'eau ;

ATTENDU que suite au rapport de l'inspecteur régional, il est recommandé de pourvoir à la confection des plans et devis afin de procéder aux travaux d'entretien et de réhabilitation dudit cours d'eau ainsi que divers documents de nature technique nécessaires à leur réalisation ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook doit également procéder à l'engagement des professionnels compétents dans la confection des documents qui doivent accompagner la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, s'il y a lieu ;

ATTENDU que le demandeur accepte de payer intégralement le coût des travaux d'aménagement du cours d'eau et en conséquence, il accepte de signer une renonciation à cet effet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU de confier à la direction générale, le mandat de pourvoir à l'engagement d'un professionnel, pour la confection des plans et devis et tout autre document requis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, s'il y a lieu dans le cadre de la demande de travaux dans ledit cours d'eau et le cas échéant, d'apporter tout correctif aux documents requis par la présente.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2016-05-145

**6.2.5.4 OBTENTION D'AUTORISATIONS REQUISES ET
 AUTORISATION À SIGNATURE**

ATTENDU qu'une demande fut produite par une personne intéressée auprès de l'inspecteur régional de la MRC de Coaticook à l'effet d'entretenir et de réhabiliter une partie des berges d'une portion d'un cours d'eau sans nom à Compton traversant la portion traversant le lot 1 803 203 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a compétence sur ledit cours d'eau ;

ATTENDU que suite au rapport de l'inspecteur régional, il est recommandé de faire procéder aux travaux dans ledit cours d'eau dans les meilleurs délais ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bertrand Lamoureux
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU de confier à la direction générale, le mandat de pourvoir à et de signer tous les documents nécessaires afin d'obtenir un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour la réalisation de travaux d'entretien et de réhabilitation à Compton, s'il y a lieu.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

6.2.6 COURS D'EAU SANS NOM TRAVERSANT LE LOT 1 803 870 DU CADASTRE QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHERBROOKE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON

CM2016-05-146

6.2.6.1 RAPPORT PRÉLIMINAIRE

ATTENDU que la protection des berges d'une portion d'un cours d'eau sans nom à Compton, traversant le lot 1 803 870 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke a comme objectif de protéger les terres agricoles de l'érosion des berges et d'assurer un drainage adéquat des sols ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le rapport d'inspection de l'inspecteur régional au sujet des travaux à effectuer, comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU de reconnaître qu'il est opportun de procéder à des travaux d'entretien de cours d'eau aux abords d'une portion d'un cours d'eau sans nom à Compton, sur le lot 1 803 870 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, tel que décrit.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2016-05-147

6.2.6.2 RÉALISATION DE TRAVAUX ET CONVOCATION DES PERSONNES INTÉRESSÉES

ATTENDU qu'un cours d'eau sans nom et plus précisément, la portion traversant le lot 1 803 870 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, à Compton est un cours d'eau municipal sous la responsabilité de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le conseil juge approprié d'exécuter des travaux d'entretien et de réhabilitation, sur les berges dudit cours d'eau à Compton ;

ATTENDU les articles pertinents de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) et plus particulièrement l'article 104 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'exécuter des travaux d'entretien et de réhabilitation sur la portion d'un cours d'eau sans nom traversant les lots 1 803 870 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke, à Compton ;
- ▶ de convoquer à la séance du 15 juin 2016 à 19h30, les personnes intéressées par ces travaux ;
- ▶ de requérir l'affichage de l'avis public dans les délais requis par le *Code municipal* (L.R.Q., c. C-27.1) et la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ;
- ▶ qu'après les avoir entendues au cours de cette séance, le conseil pourra adopter un règlement pour ordonner l'exécution des dits travaux.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

TOTAL	45/45	100 %	0	0
-------	-------	-------	---	---

ADOPTION

CM2016-05-148

6.2.6.3 MANDAT AUX PROFESSIONNELS

ATTENDU qu'une demande fut produite par une personne intéressée auprès de l'inspecteur régional de la MRC de Coaticook à l'effet d'entretenir et de réhabiliter une partie des berges d'une portion d'un cours d'eau sans nom à Compton traversant le lot 1 803 870 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a compétence sur ledit cours d'eau ;

ATTENDU que suite au rapport de l'inspecteur régional, il est recommandé de pourvoir à la confection des plans et devis afin de procéder aux travaux d'entretien et de réhabilitation dudit cours d'eau ainsi que divers documents de nature technique nécessaires à leur réalisation ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook doit également procéder à l'engagement des professionnels compétents dans la confection des documents qui doivent accompagner la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, s'il y a lieu ;

ATTENDU que le demandeur accepte de payer intégralement le coût des travaux d'aménagement du cours d'eau et en conséquence, il accepte de signer une renonciation à cet effet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU de confier à la direction générale, le mandat de pourvoir à l'engagement d'un professionnel, pour la confection des plans et devis et tout autre document requis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, s'il y a lieu dans le cadre de la demande de travaux dans ledit cours d'eau et le cas échéant, d'apporter tout correctif aux documents requis par la présente.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2016-05-149

**6.2.6.4 OBTENTION D'AUTORISATIONS REQUISES ET
 AUTORISATION À SIGNATURE**

ATTENDU qu'une demande fut produite par une personne intéressée auprès de l'inspecteur régional de la MRC de Coaticook à l'effet d'entretenir et de réhabiliter une partie des berges d'une portion d'un cours d'eau sans nom à Compton traversant la portion traversant le lot 1 803 870 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a compétence sur ledit cours d'eau ;

ATTENDU que suite au rapport de l'inspecteur régional, il est recommandé de faire procéder aux travaux dans ledit cours d'eau dans les meilleurs délais ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU de confier à la direction générale, le mandat de pourvoir à et de signer tous les documents nécessaires afin d'obtenir un certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour la réalisation de travaux d'entretien et de réhabilitation à Compton, s'il y a lieu.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

CM2016-05-150

6.3 DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE – EAH ET STH

ATTENDU qu'un propriétaire foncier d'East Hereford et Saint-Herménégilde a fait part, par correspondance, auxdites municipalités de son intention de demander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'exclure de la zone agricole les lots 13 et 14 du rang 9, cadastre du Canton de Hereford, Circonscription foncière de Coaticook et que, dans sa démarche, il souhaite un appui desdites municipalités ;

ATTENDU que seule une municipalité régionale de comté ou encore une municipalité locale avec l'appui de la municipalité régionale de comté peut présenter une demande d'exclusion à la CPTAQ ;

ATTENDU que les conseils municipaux de Saint-Herménégilde et East Hereford souhaitent être prudents relativement à une demande d'exclusion à la CPTAQ, compte tenu que cette démarche implique plusieurs exigences avant d'être transmise à la Commission ;

ATTENDU qu'une telle demande exige un avis de la MRC relatif à la conformité de la demande aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, du document complémentaire et, le cas échéant, des mesures de contrôle intérimaire ;

ATTENDU qu'une telle demande exige également une recommandation favorable de la MRC sous forme de résolution motivée en fonction de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1) ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la résolution 2016-05-02-28 de la Municipalité de Saint-Herménégilde et la résolution 16-05-79 de la Municipalité d'East Hereford et en fait siennes comme si au long reproduites ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU

- ▶ de refuser d'émettre une recommandation favorable à la demande d'exclusion de la zone agricole des lots 13 et 14 du rang 9, cadastre du Canton de Hereford, Circonscription foncière de Coaticook, telle que présentée ;
- ▶ d'en aviser les municipalités de Saint-Herménégilde et East Hereford.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2016-05-151

6.4 COÛTS ASSOCIÉS AUX PERMIS SEG

ATTENDU que les municipalités et la MRC sont appelées à gérer des situations problématiques en lien avec la présence de castors, impliquant la trappe des individus et le démantèlement de barrage :

ATTENDU que la trappe de castors en dehors de la période de trappage nécessite un permis SEG délivré par le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs pour la capture des animaux sauvages à des fins scientifiques, éducatives ou de gestion de la faune ;

ATTENDU que ce permis autorise une personne ou un organisme travaillant dans ces domaines à déroger, sous certaines conditions, à un ensemble d'interdictions légales ou réglementaires ;

ATTENDU que ce permis présentement gratuit coûtera 320\$ dans un avenir rapproché ;

ATTENDU que le lac Lyster et le lac Wallace sont des plans d'eau publics pour lesquels l'habitat du poisson est un habitat faunique légal en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (L.R.Q., c. C-61.1);

ATTENDU que les travaux dans l'habitat du poisson, notamment les rampes de mise à l'eau et les stabilisations de rive, nécessitent une autorisation de la part du MFFP :

ATTENDU que l'autorisation du MFFP est présentement gratuite et coûtera 633\$ pour des travaux à des fins privées (personne physique) et 1 900\$ pour des travaux à des fins publics (exemple : la municipalité, car c'est une personne morale) ;

ATTENDU que ces coûts sont très élevés et qu'ils pourraient encourager la population à agir davantage illégalement sans autorisation de la part du MFFP :

ATTENDU que le conseil prend en compte la résolution 16-05-33516 de la Ville de Coaticook à cet effet, comme si au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ de demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs de retirer les coûts associés aux permis «SEG» et ceux reliés aux demandes d'autorisation auprès dudit ministère ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour appui.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

7.0 AVIS DE MOTION

7.1 RÈGLEMENT RELATIF AU COURS D'EAU POULIN # 2 ET À UN COURS D'EAU SANS NOM TRAVERSANT LE LOT 3 849 687 DU CADASTRE QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHERBROOKE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON, SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK ET DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Johnny Pizar qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet de régler une partie du cours d'eau Poulin # 2 et d'un cours d'eau sans nom à Compton traversant le lot 3 849 687 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke sera présenté au conseil de la MRC. **Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même l'avis de convocation, copie du projet de règlement.**



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

7.2 RÈGLEMENT RELATIF AU COURS D'EAU SANS NOM ET AU COURS D'EAU # 166 TRAVERSANT LE LOT 1 803 226 DU CADASTRE QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHERBROOKE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON, SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK ET DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère régionale Nathalie Dupuis qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet de réglementer une partie d'un cours d'eau sans nom et du cours d'eau # 166 et à Compton traversant le lot 1 803 226 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke sera présenté au conseil de la MRC. **Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même l'avis de convocation, copie du projet de règlement.**

7.3 RÈGLEMENT RELATIF AU COURS D'EAU SANS NOM TRAVERSANT LES LOTS 1 803 589 ET 1 803 770 DU CADASTRE QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHERBROOKE, SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK ET DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Bertrand Lamoureux qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet de réglementer une partie d'un cours d'eau sans nom à Compton traversant les lots 1 803 589 et 1 803 770 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke sera présenté au conseil de la MRC. **Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même l'avis de convocation, copie du projet de règlement.**

7.4 RÈGLEMENT RELATIF AU COURS D'EAU DROUIN-PRÉMONT ET À UN COURS D'EAU SANS NOM TRAVERSANT LE LOT 1 803 605 DU CADASTRE QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHERBROOKE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON, SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK ET DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Gilbert Ferland qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet de de réglementer une partie du cours d'eau Drouin-Prémont et d'un cours d'eau sans nom à Compton traversant le lot 1 803 605 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke sera présenté au conseil de la MRC. **Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même l'avis de convocation, copie du projet de règlement.**



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

7.5 RÈGLEMENT RELATIF AU COURS D'EAU SANS NOM TRAVERSANT LE LOT 1 803 203 DU CADASTRE QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHERBROOKE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON, SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK ET DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Bernard Marion qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet de régler des parties de cours d'eau sans nom à Compton traversant le lot 1 803 203 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke sera présenté au conseil de la MRC. **Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même l'avis de convocation, copie du projet de règlement.**

7.6 RÈGLEMENT RELATIF AU COURS D'EAU SANS NOM TRAVERSANT LE LOT 1 803 870 DU CADASTRE QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHERBROOKE, DANS LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON, SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK ET DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Martin Saindon qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet de régler une partie d'un cours d'eau sans nom à Compton traversant le lot 1 803 870 du cadastre du Québec, Circonscription foncière de Sherbrooke sera présenté au conseil de la MRC. **Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même l'avis de convocation, copie du projet de règlement.**

7.7 PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-23 CONCERNANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK (EXCLUSION COA)

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Réjean Masson qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet de modifier le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Coaticook sera présenté au conseil de la MRC afin de modifier le schéma d'aménagement et de développement afin modifier le périmètre d'urbanisation du territoire de la ville de Coaticook notamment afin d'y intégrer l'exclusion de la zone agricole permanente accordée par la CPTAQ aux termes de la décision 401833 rendue le 6 avril 2016.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

7.8 RÈGLEMENT DE REMPLACEMENT – RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉIMAIRE (RCI) SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Bertrand Lamoureux qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement en vertu des articles 62 à 68 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ayant pour effet de modifier la délimitation et les dispositions normatives en lien avec les zones inondables et identifier et prévoir des dispositions normatives sur des milieux humides régionaux et potentiels sera présenté au conseil de la MRC. Ce règlement remplacera le règlement 7-003 (2016) adopté par le conseil de la MRC le 16 mars 2016.

8.0 RÈGLEMENTS

CM2016-05-152

8.1 PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-23 CONCERNANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook peut modifier son schéma d'aménagement suivant le processus établi par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

ATTENDU qu'un tel processus commence par l'adoption d'un projet de règlement et en spécifiant la fonction de la commission d'aménagement, l'endroit et l'heure d'au moins une assemblée de consultation sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 20 avril 2016 ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée puisque le présent règlement fut remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 18 mai 2016 ;

ATTENDU que ce projet de règlement a pour but de modifier le schéma d'aménagement afin de modifier le schéma d'aménagement et de développement afin modifier les périmètres d'urbanisation du territoire des municipalités d'East Hereford et de Saint-Herménégilde notamment afin d'y intégrer l'exclusion de la zone agricole permanente accordée par la CPTAQ aux termes de la décision 401836 rendue le 21 août 2014 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ de former la commission de consultation publique des personnes suivantes : Messieurs Bertrand Lamoureux, Richard Belleville, Bernard Marion, Réjean Masson et Jacques Madore ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de tenir une consultation publique le 8 juin 2016, à 11h00, à la salle Wallace de la MRC de Coaticook ;
- ▶ d'adopter le **projet** de règlement numéro 6-23.37 modifiant le règlement numéro 6-23 concernant le schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la MRC de Coaticook, tel que présenté.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

9.0 AUTRES AFFAIRES

CM2016-05-153

9.1 SOUPER DES FÊTES DE LA MRC

ATTENDU que le souper des fêtes engendre divers frais pour la préparation de l'événement ;

ATTENDU qu'il est opportun d'en fixer la date et de choisir l'endroit pour la tenue de l'événement ;

ATTENDU que la Municipalité de Dixville est la seule qui n'ait pas été hôtesse de l'événement, à ce jour ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Richard Belleville

IL EST RÉSOLU

- ▶ de tenir la soirée des fêtes de la MRC, le 25 novembre 2016 à l'école Sancta Maria de Dixville, sous réserve de l'approbation de la CSHC ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'autoriser la direction générale à procéder aux diverses réservations et achats pour la bonne marche de l'événement ;
- ▶ d'engager le crédit pour l'animation, les centres de table, le traiteur, le vin et les cadeaux, dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, administration générale – autres dépenses, Souper des fêtes*», selon les revenus de l'événement ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement des dépenses sur réception des factures à cet effet.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

9.2 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9.2.1 PROJETS TERRITORIAUX - RECOMMANDATIONS

ATTENDU que huit (8) projets territoriaux ont fait l'objet d'une présentation pour une aide financière du Fonds de développement du territoire de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que chacun des projets fut analysé par le comité d'analyse ;

ATTENDU que le comité d'analyse a transmis une copie des rapports d'analyse et de ses recommandations au conseil de la MRC ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Bertrand Lamoureux

CM2016-05-154



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'entériner sept (7) des projets présentés et accorder l'aide financière d'un montant total de 99 000 \$ comme ci-après décrite :

Projets territoriaux	
Nouveau circuit navigable L'Aquaticook (MRC de Coaticook)	20 000 \$
Réseau de communication citoyenne de la MRC de Coaticook (CDC de la MRC de Coaticook)	6 500 \$
Jeux d'eau illuminés (Société de développement de la Gorge de Coaticook)	8 000 \$
Circuit électrique (MRC de Coaticook)	35 000 \$
Expérience immersive (Rues principales Coaticook)	20 000 \$
Halte routière (Saint-Malo)	500 \$
La médiation culturelle au cœur de la citoyenneté (Culture du cœur Estrie)	0 \$
Ensemble, nourrir l'avenir (Croquarium)	9 000 \$
Total projets territoriaux	99 000 \$

- ▶ de requérir de la direction générale la préparation d'un protocole à convenir entre la MRC et chacun des promoteurs des projets retenus pour une aide financière dans le cadre du Fonds de développement du territoire de la MRC de Coaticook ;
- ▶ d'autoriser le préfet et le secrétaire-trésorier à signer lesdits protocoles au nom de la MRC ;
- ▶ d'autoriser la comptabilité à verser les montants d'aide financière selon les modalités établies dans les protocoles.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2016-05-155

9.2.2 PROJETS LOCAUX - RECOMMANDATIONS

ATTENDU que dix (10) projets locaux ont fait l'objet d'une présentation pour une aide financière du Pacte rural ;

ATTENDU que chacun des projets fut analysé par le comité d'analyse ;

ATTENDU que le comité d'analyse a transmis une copie des rapports d'analyse et de ses recommandations au conseil de la MRC ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion

APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'entériner les projets présentés et accorder l'aide financière d'un montant total de 134 678 \$ comme ci-après décrite :

Projets locaux

Circuit électrique – Borne de Barnston-Ouest	1 500 \$
Jeux d'eau illuminés (Société de développement de la Gorge de Coaticook)	25 000 \$
Aménagement d'un pavillon de services à la plage du Lac Lyster (Ville de Coaticook)	38 607 \$
Installation de mobilier de parc au Récré-O-Parc (Municipalité de Compton)	15 008 \$
Salle communautaire multifonctionnelle de la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité (Compton)	10 000 \$
Circuit électrique – Borne d'East Hereford	1 500 \$
Halte routière (Saint-Malo)	7 497 \$
Circuit électrique – Borne de Saint-Venant-de-Paquette	1 500 \$
Stanstead-Est valorise son patrimoine (Stanstead-Est)	16 566 \$
Modules de jeux 0-5 ans au parc Bellevue (Ville de Waterville)	17 500 \$

Total projets locaux 134 678 \$

- ▶ de requérir de la direction générale la préparation d'un protocole à convenir entre la MRC et chacun des promoteurs des projets retenus pour une aide financière dans le cadre du Pacte rural;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'autoriser le préfet et le secrétaire-trésorier à signer lesdits protocoles au nom de la MRC;
- ▶ d'autoriser la comptabilité à verser les montants d'aide financière selon les conditions des protocoles.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2016-05-156

9.3 LES SERVICES D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ (SUMI) – L'ORGANISATION DES SERVICES D'URGENCE HORS DU RÉSEAU ROUTIER

ATTENDU que la pratique d'activités sportives et récréotouristiques variées est malheureusement associée à près de 1000 traumatismes par année, dont environ 250 peuvent être qualifiées de graves et entraînent en moyenne 25 décès ;

ATTENDU que le Protecteur du citoyen a publié en avril 2013 le rapport «L'organisation des services d'intervention d'urgence hors du réseau routier – Une desserte à optimiser pour sauver des vies» ;

ATTENDU qu'afin de répondre aux préoccupations du Protecteur du citoyen, le ministère de la Sécurité publique (MSP) a élaboré, en collaboration avec ses partenaires, un plan de travail pour atteindre l'optimisation des services d'intervention des secours d'urgence en milieu isolé (SUMI) ;

ATTENDU que les travaux du SUMI ne portent pas sur les opérations de recherche de personnes perdues, qui sont des opérations sous la responsabilité des corps policiers ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le SUMI considère que les interventions de sauvetage sont celles où la localisation de la victime à évacuer est connue et où l'intervention vise à se rendre auprès de l'individu hors du réseau routier et à procéder à son évacuation vers un transport ambulancier de manière sécuritaire ;

ATTENDU que le ministère de la Sécurité publique souhaite donner un outil commun, un cadre de référence, à tous les intervenants, qui établit les paramètres et les normes d'intervention pour l'optimisation des services d'intervention d'urgence sur le territoire québécois ;

ATTENDU que la Table des intervenants (regroupant pompiers, policiers et ambulanciers) a rencontré des représentants du ministère et a formé un comité restreint afin d'étudier l'opportunité de travailler avec eux à l'établissement d'un protocole pour le territoire de la MRC ;

ATTENDU que les protocoles existants pour le Parc de la Gorge à Coaticook, le Mont Pinnacle à Baldwin ainsi que le Mont Hereford pourraient être intégrés audit protocole ;

ATTENDU la présentation de l'élu responsable des dossiers de sécurité publique Monsieur Bernard Marion à cet effet ;

ATTENDU qu'un tel protocole pourra être intégré au Schéma de couverture de risques ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Gérard Duteau

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter de participer à l'étude d'opportunité pour l'établissement d'un protocole visant l'optimisation des services d'intervention des secours d'urgence en milieu isolé (SUMI) pour le territoire de la MRC ;
- ▶ de dégager le coordonnateur en sécurité incendie ainsi que la greffière et directrice générale adjointe, responsable des dossiers de sécurité publique à cet effet.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2016-05-157

9.4 PROGRAMME DE FINANCEMENT DU MSP – PRÉVENTION JEUNESSE 2016-2019 – TRAVAILLEUR DE MILIEU

ATTENDU que la situation des jeunes de 14 à 35 ans de la région et la réponse à leurs besoins préoccupent le conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que certains de ces jeunes vivent des périodes très difficiles et sont à risque dans leur développement ;

ATTENDU que la situation des adultes ayant des problématiques de santé mentale et de dépendance est également inquiétante ;

ATTENDU que des moyens alternatifs doivent être mis en place pour agir davantage en proximité, puisque certains individus ont besoin d'une ressource pour les accompagner afin de prévenir certaines situations et surtout de les aider à reprendre leur vie en main ;

ATTENDU que le travailleur de milieu est un besoin essentiel pour la région ;

ATTENDU qu'un regroupement d'organismes de la région est présentement en démarches afin de relancer le projet Travailleur de milieu sur notre territoire ;

ATTENDU que L'Éveil, ressource communautaire en santé mentale a accepté le rôle d'organisme porteur pour ce projet commun pour la région ;

ATTENDU que le ministère de la Sécurité publique a récemment instauré le programme de financement «Prévention Jeunesse 2016-2019» ;

ATTENDU que ce programme s'inscrit dans une optique d'optimisation des services offerts aux jeunes vivants des situations susceptibles de compromettre leur sécurité ;

ATTENDU que l'Éveil serait un organisme admissible à présenter une demande d'aide financière et sollicite l'appui de la MRC à titre de partenaire de ce projet, à cet effet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU d'appuyer L'Éveil, ressource communautaire en santé mentale dans sa demande d'aide financière auprès du ministère de la Sécurité publique dans le cadre du programme de financement «Prévention Jeunesse 2016-2019» afin de relancer le projet Travailleur de milieu sur le territoire de la MRC de Coaticook.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

10.1 PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF(CA) DU 11 MAI 2016

La secrétaire dépose le procès-verbal du Comité administratif (CA) du 11 mai 2016.

10.2 COMPTE RENDU DU COMITÉ AMÉNAGEMENT DU 3 MAI 2016

La secrétaire dépose le compte rendu du Comité Aménagement du 3 mai 2016.

10.3 POINT REPORTÉ - COMPTE RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE DU 19 AVRIL 2016

La secrétaire dépose le compte rendu du Comité consultatif agricole (CCA) du 19 avril 2016, dont il a été question lors de la dernière séance du conseil de la MRC.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

**10.4 COMPTE RENDU DU COMITÉ DE GESTION DE L'EAU
DU 10 MAI 2016**

La secrétaire dépose le compte rendu du Comité de gestion de l'eau du 10 mai 2016

**10.5 COMPTE RENDU DU COMITÉ FAMILLE ET AÎNÉS DU 16
MAI 2016**

La secrétaire dépose le compte rendu du comité Famille et Aînés du 16 mai 2016.

11.0 RECOMMANDATIONS

11.1 COMITÉ ADMINISTRATIF DU 11 MAI 2016

CM2016-05-158

**11.1.1 MRC DE PONTIAC ET MRC D'ANTOINE-LABELLE –
NOUVEAU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT
DU TRANSPORT COLLECTIF ET ABOLITION DES
DIRECTIONS TERRITORIALES**

ATTENDU que la MRC de Pontiac et la MRC d'Antoine-Labelle sollicitent l'appui de la MRC de Coaticook afin de demander au ministre des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports de rétablir les modalités antérieures du Programme d'aide au développement du transport collectif ;

ATTENDU que depuis 2011, le ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports renouvelle annuellement le Programme d'aide gouvernemental en transport collectif de personne dans le but de favoriser une utilisation accrue du transport collectif et alternatif au voiturage en solo afin, notamment, de réduire les émissions de gaz à effet de serre ;

ATTENDU que le programme a pour objectif de:

- de soutenir les organismes de transport en commun dans leurs efforts pour accroître l'offre de service en transport en commun ;
- de favoriser le développement et l'utilisation du transport collectif en région ;
- de soutenir la réalisation d'études sur l'impact du secteur du transport des personnes sur les émissions de gaz à effet de serre ;
- de promouvoir des modes de transport alternatifs à l'automobile ;
- de soutenir financièrement les centres de gestion des déplacements dans leurs efforts pour offrir un soutien à l'utilisation de modes de transport alternatifs à l'automobile ;

ATTENDU que le volet II du programme vise à subventionner le transport collectif régional ;

ATTENDU qu'en avril 2016, les MRC ont été informées que le ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports a adopté un nouveau programme d'aide et des modalités revisitées pour l'année 2016, soit lors du 4^e mois dans l'année en cours ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que lors de l'adoption du budget 2016 les modalités dudit programme, alors en vigueur ont été prises en compte, pour boucler le financement du transport collectif sur le territoire des MRC ;

ATTENDU que les modifications au programme surviennent en plein exercice financier 2016 ;

ATTENDU que les modifications apportées par le ministère des Transports du Québec audit programme réduisent le financement et fragilisent le service de transport collectif en milieu rural de manière très importante ;

ATTENDU depuis l'année 2007 la MRC reçoit, dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif, une subvention initiale de 100 000\$ annuellement représentant le double de la contribution financière de l'organisme (MRC et usagers) ;

ATTENDU les modalités pour l'obtention de la subvention dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif 2016 prévoient, pour l'année en cours, que la subvention minimale est de 75 000\$ (et non de 100 000\$ depuis 2007) alors que le nombre de déplacements est maintenant considéré comme facteur pour augmenter la subvention initiale de 75 000\$;

ATTENDU les coûts d'exploitation des services de transport collectif augmente chaque année alors que le ministère coupe la subvention initiale qui n'avait pas été augmentée de 2007 à 2014;

ATTENDU que les modalités d'application du Programme d'aide au développement du transport collectif 2016 prévoient qu'en plus de la coupure de la subvention initiale, qu'un montant équivalant au tiers des surplus accumulés au 31 décembre 2015 par l'organisme admissible est retranché de la subvention ;

ATTENDU que la position du ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports est très différente de celle du programme d'aide de 2015 alors que les modalités d'application du Programme d'aide au développement du transport collectif 2015 prévoyaient que lorsqu'il y avait un surplus, ce surplus devait être réinvesti au cours des années suivantes dans les services de transport de l'organisme visé par le Volet II ;

ATTENDU que la position du ministère des Transports du Québec de modifier substantiellement les modalités d'application du Programme d'aide au développement du transport collectif, sans avis et en cours d'année d'exploitation 2016, menace la survie d'organismes délégués mandatés par leur MRC respective pour le transport collectif ;

ATTENDU que les surplus des organismes ne sont pas composés exclusivement de sommes excédentaires en provenance du ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports, mais également de sommes en provenance des territoires (MRC) et des usagers ;

ATTENDU que le gouvernement du Québec, à maintes reprises depuis son entrée au pouvoir, a réitéré la confiance accordée aux MRC et sa volonté de vouloir leur donner plus de pouvoirs, notamment avec son nouveau pacte fiscal ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'il est inconcevable et injuste que le Programme d'aide au développement du transport collectif soit modifié de manière à pénaliser la population des MRC à caractère rural en cours d'année ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 11 mai 2016 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la MRC de Pontiac et la MRC d'Antoine-Labelle dans leurs démarches afin de demander au ministre des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports de rétablir les modalités antérieures du Programme d'aide au développement du transport collectif, du moins pour l'année en cours ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la FQM et à l'UMQ pour appui ainsi qu'aux requérantes.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2016-05-159

11.1.2 RÉSIDENT DE STANSTEAD-EST - PROJET DE CERTIFICATION CANPASS

ATTENDU que Monsieur George K. Weller, résident de Stanstead-Est sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral afin d'obtenir une accréditation d'aéroport d'entrée Canpass pour la saison estivale pour accueillir des aéronefs privés indépendamment des heures d'ouverture du bureau local de l'Agence des services frontaliers du Canada ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que l'aéroport Stanstead/Weller CTQ2 est situé sur le territoire de la municipalité de Stanstead-Est ;

ATTENDU que cette accréditation permettrait certains vols privés entre Stanstead-Est et les États-Unis ;

ATTENDU que ce type de vol pourrait être bénéfique pour l'industrie touristique de la région ;

ATTENDU que le conseil de la Ville de Stanstead appuie la démarche aux termes de sa résolution 2016-04-7732 ;

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Stanstead-Est appuie la démarche aux termes de sa résolution 2016-05-087 ;

ATTENDU que le conseil du Village d'Ayer's Cliff appuie également la démarche aux termes de sa résolution 2015-173 ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 11 mai 2016 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Richard Belleville

IL EST RÉSOLU d'appuyer Monsieur George K. Weller, résident de Stanstead-Est dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral afin d'obtenir une accréditation d'aéroport d'entrée Canpass pour la saison estivale pour accueillir des aéronefs privés indépendamment des heures d'ouverture du bureau local de l'Agence des services frontaliers du Canada.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION



CM2016-05-160

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

11.1.3 AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE – MOBILISATION DES BOIS

ATTENDU que l'Agence de mise en valeur des forêts privées de l'Estrie sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs afin que le ministère alloue une somme supplémentaire de 1,9 M \$ par année à l'Agence de mise en valeur des forêts privées de l'Estrie, et ce, pour les deux prochaines années ;

ATTENDU que l'Agence de mise en valeur des forêts privées de l'Estrie ne reçoit que 8,8% des fonds alloués à la mise en valeur des forêts privées du Québec ;

ATTENDU que la région de l'Estrie produit, année après année, 13% des volumes mis en marché en forêt privée au Québec ;

ATTENDU la volonté du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs de mobiliser davantage de bois issu des forêts privées québécoises ;

ATTENDU l'engagement du ministre de consacrer 6 M \$ par année à la mobilisation des bois issus des forêts privées du Québec portant le budget total à près de 34 M \$;

ATTENDU la mobilisation en Estrie de tous les partenaires autour de l'enjeu de mobilisation des bois, notamment un groupe de travail à l'œuvre depuis 18 mois ;

ATTENDU que l'injection de nouveaux fonds contribuerait à rétablir l'équité dans le financement des Agences de mise en valeur des forêts privées du Québec en portant le budget total de l'agence de l'Estrie à 13% du budget total du Québec tout en reconnaissant les efforts de la région quant à la mobilisation des bois ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 11 mai 2016 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer l'Agence de mise en valeur des forêts privées de l'Estrie dans ses démarches auprès du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs afin que le ministère alloue une somme supplémentaire de 1,9 M \$ par année à l'Agence de mise en valeur des forêts privées de l'Estrie, et ce, pour les deux prochaines années afin de contribuer à rétablir l'équité dans le financement des Agences de mise en valeur des forêts privées du Québec en portant le budget total de l'agence de l'Estrie à 13% du budget total du Québec tout en reconnaissant les efforts de la région ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la députation régionale ainsi qu'à la requérante.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

11.2 COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA) DU 19 AVRIL 2016

11.2.1 MODIFICATION DU PROJET DE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT – RÉSIDENCES DE TOURISME DANS L'AFFECTATION AGRICOLE

Le Comité Aménagement a regardé la possibilité de permettre les résidences pour tourisme en zone agricole protégée, suite à une demande à cet effet à Coaticook. La zone agricole protégée comprend l'affectation agricole ainsi que l'affectation forestière. Suite à la recommandation du comité, ce type de résidence sera inclus aux usages permis dans la rédaction du prochain projet de Schéma d'aménagement et de développement.

11.3 COMITÉ DE GESTION DE L'EAU DU 10 MAI 2016

11.3.1 DEMANDES AU FONDS DE COURS D'EAU

ATTENDU le projet d'échantillonnage de l'eau de surface de la rivière Coaticook, présenté au volet collectif du Fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook, visant à documenter la qualité de l'eau de la rivière s'élève à 1 155 \$;

CM2016-05-161



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU le projet d'échantillonnage de l'eau de surface des tributaires du Lac Wallace à Saint-Herménégilde présenté au volet collectif du Fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook, qui s'élève à 1 680 \$;

ATTENDU le projet déposé par l'Association des résidents de Baldwin Mills pour un diagnostic environnemental du bassin versant du Lac Lyster à Coaticook, s'élève à 18 674 \$, mais que la demande d'aide financière présentée dans le volet collectif du Fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook, ne représente que 27 % des coûts du projet total ;

ATTENDU les diverses demandes d'aide financière présentées par des propriétaires (volet individuel) au Fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook pour des travaux de stabilisation de berges et de revégétalisation afin de réduire l'érosion importante de la berge et les pertes de sol ;

ATTENDU la recommandation du comité de gestion de l'eau telle qu'apparaissant au compte rendu du 10 mai 2016 ;

ATTENDU qu'un montant de 39 870 \$ est disponible à titre d'aide financière du Fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accorder une aide financière du Fonds de cours d'eau pour la réalisation des travaux tels que décrits dans les demandes présentées en y ajoutant les mesures additionnelles ou les correctifs demandés par le comité de gestion de l'eau telles que la plantation d'arbres ou d'arbustes dans la bande riveraine suite aux travaux de stabilisation et la supervision des travaux par l'inspecteur régional, jusqu'à concurrence des crédits disponibles, soient :

Volet collectif		
Projet	Municipalité	Aide financière
Échantillonnage d'eau de surface de la rivière Coaticook	MRC	50 % des coûts, soit 577,50 \$ (travaux évalués à 1 155 \$)
Échantillonnage d'eau de surface lac Wallace	STH	50 % des coûts, soit 840 \$ (évaluation à 1 680 \$)
Projet environnemental du bassin versant du lac Lyster	COA	5 000 \$ pour détermination de l'état trophique et caractérisation des herbiers aquatiques seulement (évaluation totale 18 674 \$)
Volet individuel		
Stabilisation de berges – 9615 28 8887	WAT	50 % des coûts, soit 3 500 \$ (évaluation à 7 000 \$)
Stabilisation de berges – 0106 20 3336	COM	50 % des coûts, soit 3 250 \$ (évaluation à 6 500 \$)
Stabilisation de berges – 0099 66 3775	COA	50 % des coûts, soit 3 500 \$ (évaluation à 7 000 \$)



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Stabilisation de berges – 0388 54 8924	DIX	50 % des coûts, soit 2 500 \$ (évaluation à 5 000 \$)
Stabilisation de berges – 1100 02 3449	COA	50 % des coûts, soit 3 000 \$ (évaluation à 6 000 \$)
Stabilisation de berges – 0100 10 8370	COA	Maximum 5 000 \$ ou 50 % des coûts (évaluation à plus de 10 000 \$)
Stabilisation de berges – 0717 19 9361	COM	Maximum 5 000 \$ ou 50 % des coûts (évaluation à plus de 10 000 \$)
Stabilisation de berges – 0116 60 4059	COM	Maximum 5 000 \$ ou 50 % des coûts (évaluation à plus de 12 500 \$)
Stabilisation de berges – 9922 39 9848	WAT	Maximum 5 000 \$ ou 50 % des coûts (évaluation à plus de 12 000 \$)
Stabilisation de berges – 9923 30 0434	WAT	Maximum 5 000 \$ ou 50 % des coûts (évaluation à plus de 10 000 \$)

- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement de l'aide financière selon les critères établis tels que présentés, sur réception des pièces justificatives, pour chacun des dossiers précités.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

11.3.2 TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU EN MILIEU AGRICOLE

Divers travaux d'entretien de cours d'eau en milieu agricole sont requis. Les travaux doivent être réalisés entre le 15 juin et le 15 septembre. La recommandation du comité de gestion de l'eau, telle qu'apparaissant au compte rendu du 10 mai 2016 est présentée au conseil. Les travaux sont requis notamment pour rétablir le drainage agricole. Les cours d'eau sont sous la compétence de la MRC en vertu de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C 47.1). Voir les points 6.2.1 à 6.2.6 de cette rencontre.

11.4 COMITÉ FAMILLE ET AÎNÉS DU 16 MAI 2016

CM2016-05-162

11.4.1 DATE DE LA FÊTE RÉGIONALE DE LA FAMILLE – ÉDITION 2016

ATTENDU que la fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook engendre divers frais pour la préparation et la tenue de l'événement, en sus des bourses remises aux familles ;

ATTENDU qu'il est opportun d'en fixer la date et de choisir l'endroit pour la tenue de l'événement ;

ATTENDU la recommandation du comité Famille et Aînés telle qu'apparaissant au compte rendu du 16 mai 2016 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU

- ▶ de tenir la 26e édition de la fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook, le dimanche 4 décembre 2016 à l'école secondaire la Frontalière de Coaticook, sous réserve de l'approbation de la CSHC ;
- ▶ d'autoriser la direction générale à procéder aux diverses réservations et achats pour la bonne marche de l'événement ;
- ▶ d'engager le crédit pour l'animation, les jeux gonflables, la nourriture, les cadeaux, etc. dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Santé & bien-être – Démographie, Fournitures – Fête famille*», selon les revenus disponibles ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement des dépenses sur réception des factures à cet effet.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2016-05-163

11.4.2 DÉROULEMENT – ÉDITION 2016

ATTENDU que la 25^e édition de la Fête régionale de la famille proposait un horaire prolongé avec une ouverture de l'activité dès 11h00 ;

ATTENDU le succès de la dernière édition ;

ATTENDU la recommandation du comité Famille et Aînés telle qu'apparaissant au compte rendu du 16 mai 2016 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU

- ▶ de tenir la 26^e édition de la Fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook de 11h00 à 15h30, sous réserve de l'approbation de la CSHC ;
- ▶ d'évaluer la possibilité de tenir l'intégralité de la fête dans le nouveau secteur sportif afin de limiter le va-et-vient tout en ayant un souci d'éviter la cacophonie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,53		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,54		
Benoît Roy	1	2,56		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,53		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

12.0 CORRESPONDANCE

12.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»

La secrétaire dépose le compte rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

12.2 INVITATION – LANCEMENT DES PLANS CONCERTÉS D'AMÉLIORATION DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE DE LA POPULATION DE LA MRC DE COATICOOK

Les membres de la Table de gouvernance du projet local d'amélioration de la santé et du bien-être convient la population au lancement des plans concertés d'amélioration de la santé et du bien-être de la population de la MRC de Coaticook le 6 juin à 15h00 au CSSS.

12.3 RÉCUPESTRIE – JOURNÉES PORTES OUVERTES

La secrétaire dépose l'invitation à participer à la journée «portes ouvertes» de la Régie de récupération de l'Estrie qui se tiendra le samedi 28 mai à compter de 9h00 au 2180, rue Claude-Greffard à Sherbrooke.

13.0 RAPPORTS

13.1 PRÉFET

Le préfet fait un bref retour sur les principales activités. Il a participé à une rencontre de l'Agence de la forêt privée, une rencontre avec les cadres du CIUSSS de l'Estrie pour leur présenter les 12 municipalités de la MRC ainsi que leurs attraits, le dîner de la Chambre de commerce où l'Honorable Marie-Claude Bibeau, ministre du Développement international et de la Francophonie et députée de Compton-Stanstead était présente. Il a également assisté à l'assemblée générale annuelle de la Ressourcerie des frontières à Magog et à la conférence de presse où le ministère a dévoilé le nouveau programme d'investissement pour les infrastructures des écoles. Il a également participé à une rencontre à Compton avec la Municipalité, le ministère de l'Environnement, Madame Nicole Forcier, l'attachée politique du député Hardy ainsi que la MRC de Coaticook où le dossier problématique de M. Turin fut discuté, etc.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

13.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER

Nathalie Dupuis, déléguée à la SADC informe les élus que l'assemblée générale annuelle se tiendra le 2 juin prochain. À titre de responsable des dossiers à caractère social, elle indique que le CAB prépare une rencontre pour les proches aidants afin de leur présenter les divers organismes pouvant leur venir en aide et l'AGA se tiendra le 9 juin. Elle informe le conseil que la mère de Marjorie Tyroler est décédée. Au niveau du bâtiment, le financement est presque complété. La clinique d'impôt fut très sollicitée. Au niveau des dossiers culturels, la Table de concertation culturelle tiendra son AGA le 19 mai. Il sera notamment question de la demande au Fonds du 150^e du Canada pour des panneaux informatifs pour la Voie des pionniers.

Bernard Marion, responsable des dossiers de sécurité publique informe les élus qu'une carte postale est maintenant transmise aux citoyens avant une visite en prévention incendie.

Gérard Duteau, délégué au CRIFA et CIARC indique que l'Expo de la Vallée tiendra un rodéo après les activités de l'Expo. Au niveau du CIARC, la planification stratégique et le 25^e anniversaire de l'organisme sont les dossiers prioritaires.

Réjean Masson, responsable des dossiers agricoles et du PDZA indique que la prochaine rencontre se tiendra le 30 mai prochain.

Martin Saindon, responsable des dossiers de transport et de loisirs indique qu'ActiSports a procédé à l'embauche d'un appariteur qui commencera le 17 septembre. Au niveau d'Acti-Bus, aucun élu municipal ni citoyen n'était présent à l'AGA.

Bernard Vanasse, responsable des dossiers touristiques indique que le projet de réorganisation du bureau d'accueil touristique se concrétise rapidement.

Bertrand Lamoureux, responsable de l'Aménagement indique qu'il a rencontré la nouvelle employée Madame Josiane Pouliot, Coordonnatrice - Aménagement du territoire et ressources naturelles. Au niveau du golf, le comité des employés a rencontré la nouvelle administration du Club de golf Dufferin Heights.

Jacques Madore invite les élus à participer à la 14^e édition du Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer, le 11 juin 2016 19h00 à 7h00 au Parc Laurence à Coaticook.

13.3 DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ÉQUIPE DE LA MRC

Les principaux dossiers ayant occupés la direction générale et l'équipe de la MRC au cours du dernier mois (outre les sujets discutés au conseil) sont les suivants : l'embauche et l'intégration de Madame Josiane Pouliot, Coordonnatrice - Aménagement du territoire et ressources naturelles ainsi que de la coordonnatrice pour le projet des bues Madame Cathy Patoine ainsi que des écoconseillers, la consultation sur la planification stratégique régionale, la rencontre de démarrage pour le plan de communication et marketing, la nouvelle image du crieur public, le CA et L'AGA de T »CTIC, les demandes de révision du rôle d'évaluation foncière, le rapport annuel 2015 du schéma incendie, rencontre du comité technique pour la mise en œuvre de l'entraide et la desserte, des suivis de schéma, la mise en place du programme de prévention en lien avec le schéma incendie, les inspections en marge du schéma, la préparation du Camp 911 et du Sécurijour ainsi que des ateliers



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

pour SAE, modification des outils d'urbanisme à Saint-Herménégilde, Dixville et Compton, projet de morcellement à Saint-Malo, réception des commentaires des directions régionales de divers ministères sur le projet de schéma d'aménagement et de développement, compilation des données sur le portail de Recyc-Québec, production des accroches-portes pour la vidange des boues, échantillonnage et rapport de la campagne réalisée en 2015, formation sur la berce du Caucase, travaux d'entretien, rencontre de travail sur le corridor de liberté, 3 permis d'abattage d'arbres, préparation de la journée de distribution des arbres, compilation des 186 questionnaires PDZA reçus, rédaction du portrait, lancement du questionnaire pour la relève agricole, soutien aux municipalités locales au niveau d'appel d'offres pour travaux de réfection et entretien de chemins municipaux, hommage au développement et aux entrepreneurs, nouvelle politique d'amélioration de l'offre d'hébergement, soutien pour la mise à jour des plans de développement locaux, soutien à l'Éveil pour le retour du projet de travailleur de rue, finalisation du planificateur ÉLÉ, démarrage du circuit électrique, organisation du gala des saines habitudes de vie, travail sur la caractérisation du noyau villageois de Way's Mills, soutien à l'élaboration de la politique culturelle de Compton, travail sur la prochaine entente culturelle, soutien à la sélection des animateurs pour les loisirs d'été, programmation d'Acti-Sports, soutien à des projets locaux, lancement de la nouvelle image et outils de promotion de la région pour la saison touristique, travail sur la mise à jour des bornes touristiques, etc.

13.4 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS

13.4.1 BULLETIN CONTACT DE LA FQM DU 2 MAI 2016

La secrétaire dépose le bulletin Contact de la FQM du 2 mai 2016.

13.4.2 OUVERTURE DU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE

La secrétaire informe le conseil que l'ouverture officielle du Bureau d'accueil touristique se tiendra le 14 juin à compter de 16h30 pour les élus et les médias et à compter de 17h00 pour les intervenants touristiques. La formule retenue est un 5 à 7.

14.0 RETOUR SUR LA SESSION

Rien à signaler.

15.0 CLÔTURE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 22h16.

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LE PRÉFET



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 18 mai 2016

Responsable des archives

